

Communiqué de presse

Syndrome de l'apnée du sommeil : plus de 2,5 millions de français pourraient être concernés

Journée Internationale du Sommeil

Alors que le sommeil est nécessaire et indispensable au maintien d'une bonne santé, les français sont de plus en plus nombreux à souffrir de troubles du sommeil comme le syndrome de l'apnée du sommeil. Encore sous-diagnostiquée, on estime que cette pathologie pourrait potentiellement concerner plus de 2,5 millions de personnes en France. Il s'agit donc d'un enjeu très important en termes de santé publique mais aussi de dépenses pour l'Assurance Maladie. Pour y remédier, les prestataires mettent à disposition des patients apnéiques un traitement par pression positive continue (PPC) ainsi que des prestations associées. Aujourd'hui, environ 1 million de français sont traités par pression positive continue (PPC).

L'efficacité du traitement par PPC est directement corrélée à l'utilisation effective du dispositif médical par le patient. Grâce à la mise en place du télésuivi de l'apnée du sommeil, les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) ont aujourd'hui la possibilité de suivre, en temps réel, les données d'utilisation de sa machine par le patient et, le cas échéant, de mettre en œuvre, en étroite collaboration avec le médecin, des actions visant à favoriser l'adhésion du patient à son traitement.

Avec plus de 500 000 patients télésuivis au 1er janvier 2018, le télésuivi de l'apnée du sommeil représente aujourd'hui la plus grande opération de télésanté jamais menée en Europe et à laquelle s'est associée un nouveau cadre réglementaire de rémunération à la performance.

Une nouvelle nomenclature pour un traitement plus efficace !

Entrée en vigueur au 1^{er} Janvier 2018, cette nouvelle législation relative à l'utilisation du dispositif médical par Pression Positive Continue (PPC) permet aux Prestataires de Santé à Domicile de favoriser l'adhésion du patient à son traitement.

Cette réforme est l'aboutissement d'une concertation collégiale menée avec l'ensemble des acteurs concernés : médecins, patients, pouvoirs publics, prestataires de santé à domicile et fabricants de dispositifs médicaux.

L'observance du patient constitue la véritable colonne vertébrale de ce texte. Il prévoit ainsi deux grands dispositifs visant à la favoriser :

- 1) En donnant les moyens aux PSAD de suivre au mieux les données d'utilisation de la PPC et de mettre tout en œuvre, en liaison avec le médecin prescripteur, pour que le patient adhère à son traitement ;
- 2) En reposant sur un principe de paiement à la performance qui indexe la rémunération du prestataire sur l'observance du patient, ce qui constitue en outre une première dans le domaine de la prestation de santé ;

A cela s'ajoute un engagement conventionnel des prestataires sur des objectifs annuels de diminution progressive du taux de patients non observants.

Une nouvelle nomenclature pour près de 55 millions d'euros d'économie générées

Le traitement des patients atteints du syndrome de l'apnée du sommeil représente, à ce jour, **plus de 900 millions d'euros de dépense globale pour l'Assurance maladie et les complémentaires santé**. Avec l'introduction du système de rémunération à la performance, ce sont **près de 400 millions**

Communiqué de presse

d'économies directes en cumul qui seront générées dans les 3 ans à venir, et bien plus en matière d'économies indirectes.

Le modèle français qui couple la fourniture du dispositif médical - la PPC - à une prestation associée permet déjà à la France d'avoir **l'un des meilleurs taux d'observance des patients apnéiques traités par PPC**.

Pour Charles-Henri des Villettes « *La Fédération des PSAD se félicite de pouvoir contribuer, de manière concrète, au mieux vivre des personnes atteintes du syndrome de l'apnée du sommeil. Maillon essentiel de la chaîne de soins, tous nos prestataires ont à cœur de devenir leur partenaire au quotidien et tout au long du traitement. Le télésuivi de l'apnée du sommeil, associé à un mécanisme de paiement à la performance, constitue par ailleurs une véritable révolution car il démontre qu'une régulation ne reposant pas sur une logique court-termisme prix-volume est possible. Dans le secteur de la prestation de santé, l'avenir du financement du système repose sur ce type de dispositif, innovant et pertinent, nous en sommes convaincus.* »

LE TÉLÉSUIVI DE L'APNÉE DU SOMMEIL : UN NOUVEAU CADRE RÉGLEMENTAIRE

CHIFFRES CLÉS

+ DE 2,5 MILLIONS
de personnes
potentiellement concernées
par une apnée
du sommeil en France

1 MILLION
de français traités en
Pression Positive Continue
(PPC)

1^{er} janvier 2018 : entrée en vigueur d'une nouvelle nomenclature relative à l'utilisation du dispositif médical de ventilation en Pression Positive Continue (PPC). Elle instaure un système de rémunération à la performance favorisant l'observance des patients télésuivis et l'adhésion au traitement délivré.

SUIVI D'UN PATIENT TRAITÉ EN PPC



Rôle du prestataire dans le cadre du suivi d'un patient traité en PPC



ÉCONOMIES GÉNÉRÉES GRÂCE À LA RÉMUNÉRATION À LA PERFORMANCE

+ DE 900 MILLIONS
d'euros de dépense
pour l'Assurance maladie
et les complémentaires
santé

PRÈS DE 400 MILLIONS
d'économies directes
attendues en cumul
dans les 3 ans à venir

Communiqué de presse

Le secteur de la prestation de santé à domicile

Les prestataires de santé à domicile, présents sur tout le territoire, emploient quelques 20 000 salariés et créent des emplois de proximité ; ils prennent désormais en charge plus d'1,5 million de patients à leur domicile chaque année, dans les domaines de l'assistance respiratoire, de la perfusion, de la nutrition clinique, de l'insulinothérapie, de l'orthopédie et du maintien à domicile de malades chroniques, de personnes âgées et de personnes handicapées.

Véritable alternative à l'hospitalisation, la prestation de santé à domicile répond à la volonté des pouvoirs publics de favoriser des modes de prise en charge moins coûteux que l'hospitalisation traditionnelle (inférieurs de 30 à 60%), ainsi qu'à la volonté des patients d'être soignés dans un environnement familial.

Pour plus d'information ou pour une interview avec M. Charles-Henri des Villettes, Président de la Fédération des PSAD, veuillez contacter A + Conseils :

Clara DALLAY

+33 (0)1 44 18 65 58

+33 (0)6 48 45 01 53

clara.aplusconseils@gmail.com

Christelle ALAMICHEL

+33 (0)1 44 18 65 58

+33 (0)6 31 09 03 83

christelle@aplusconseils.com